

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 10 août 2020 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

3125 route 125

Objet de la demande de dérogation mineure 2020-0033:

La demande de dérogation mineure 2020-0033 vise à permettre l'implantation d'une clôture de bois traité double épaisseur d'une hauteur de 2.43 mètres au lieu de 1.2 mètres dans la marge avant et au lieu de 1.8 mètres dans les marges latérales et arrière. La clôture serait implantée sur les limites de propriété latérale et à environ 3 mètres de la limite de propriété avant.

Suite aux mesures mise en place durant la crise sanitaire actuelle et à la tenue de la séance du conseil par webdiffusion, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires par écrit avant le vendredi 7 août à 12h00 (midi) par les moyens suivants :

Courrier A\S du service de l'urbanisme
2450 rue Victoria,
Sainte-Julienne, Québec
J0K 2T0

Courriel urbanisme@sainte-julienne.com

Le conseil municipal prendra connaissance des commentaires reçus avant de statuer sur la demande de dérogation mineure 2020-0033

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 22 juillet 2020.

France Landry

France Landry
Secrétaire-trésorière / directrice générale